

Dotation horaire

Cycles	Degrés	Dotation	Organisation	Enseignant-e-s
1 ^{er} cycle primaire	1 et 2 P	3 périodes hebdomadaires d'EPS dont 1 peut être consacrée à la rythmique et en principe 1 après-midi de sport tous les 15 jours	3 leçons séparées	maître-sse généraliste maître-sse spécialiste de rythmique maître-sse spécialiste d'éducation physique et sportive (EPS) dans certains cas (natation et animation pédagogique)
	3 et 4 P	3 périodes hebdomadaires d'EPS et en principe 1 après-midi de sport tous les 15 jours	3 leçons séparées	maître-sse généraliste maître-sse spécialiste d'EPS dans certains cas (natation et animation pédagogique)
2 ^e cycle primaire	5 et 6 P	3 périodes hebdomadaires d'EPS et en principe 1 après-midi de sport tous les 15 jours	3 leçons séparées	maître-sse généraliste maître-sse spécialiste d'EPS dans certains cas (natation et animation pédagogique)
	7 et 8 P	3 périodes hebdomadaires d'EPS et en principe 1 après-midi de sport tous les 15 jours	3 leçons séparées ou groupement possible de 2 périodes	maître-sse généraliste maître-sse spécialiste d'EPS
Cycle secondaire	9 à 11 S	3 périodes hebdomadaires d'EPS et en principe 1 après-midi de sport tous les 15 jours	3 leçons séparées ou groupement possible de 2 périodes	maître-sse spécialiste d'EPS
Secondaire supérieur	Gymnases	3 périodes hebdomadaires d'EPS	organisation par classe et/ou par option	maître-sse spécialiste d'EPS
	Ecoles professionnelles	selon OESp, art. 52 : Pour la formation initiale en entreprise, l'éducation physique est répartie sur: a. pour une formation scolaire comptant moins de 520 leçons annuelles de culture générale et de formation professionnelle : 40 leçons au moins b. pour une formation scolaire comptant plus de 520 leçons annuelles de culture générale et de formation professionnelle : 80 leçons au moins. Pour la formation initiale en école, l'éducation physique comprend au moins 80 leçons par année scolaire.	organisation par classe et/ou par option	maître-sse spécialiste d'EPS

Remarques:

- Cette dotation horaire de base est généralement complétée par des [camps sportifs](#), des activités du [sport scolaire facultatif \(SSF\)](#) ainsi que par diverses [manifestations sportives](#) organisées dans le cadre des établissements, de la région ou du canton (joutes, tournois, excursions, etc.)
- Dans la mesure du possible, les après-midi de sport se déroulent en plein air.
- En matière d'organisation, d'autres modèles que ceux présentés ci-dessus peuvent être retenus en fonction des possibilités et des disponibilités locales. Le Service EPS conseille les directions et les maîtres sur des solutions originales.
- Gymnases: à la dotation horaire définie ci-dessus peuvent s'ajouter les périodes de l'option complémentaire "SPORT" choisie par des étudiants de la voie maturité en 3^e année.